

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>24177</b></p>
---	---	---

**SEANCE du : 14 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

ETAIENT PRESENTS			
Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Marie JARRY, Pouvoir à Jean-François MOREAU	Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra CAILTON	Véronique VILLEMONTAIX, pouvoir à Bruno BODIN
Philippe ROBIN	Rodolph THIBAudeau	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE		

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Souscription d'un emprunt au budget principal de 1 800 000 € sur 20 ans auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres entreprise**

Sur proposition de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec une abstention (Pierre MORIN), décide :**

- **DE REALISER** auprès du Crédit Agricole un emprunt de 1 800 000,00 € destiné à financer les investissements 2024 au budget principal, aux principales conditions ci-dessous :

**Montant :** 1 800 000.00 €

**Score Gissler :** 1A

**Durée :** 20 ans

**Taux :** Taux fixe à 3.41%

**Périodicité des échéances :** trimestrielle

**Base de calcul des intérêts :** 360/360

**Mode d'amortissement :** Amortissement constant à échéances dégressives

**Frais de dossier :** 0.10% du montant avec un minimum de 150.00€ soit 1 800.00€

**Remboursement anticipé :** possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion

-**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241017-DG\_DEL\_2024\_177-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2024  
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

